

## Sensibilisation à la sécurité du travail

<p><b>Objectifs</b> : Connaître les risques inhérents aux différentes activités exercées dans l'entreprise. Savoir évaluer son niveau de risque individuel. Connaître les mesures à prendre pour éliminer tout danger.</p>	<p><b>Personnes concernées</b> Tout personne souhaitant connaître les règles de base de la sécurité au travail.</p> <p><b>Pré requis</b> : Aucun.</p>
<p><b>PROGRAMME</b></p>	
<p><i>De nombreux accidents se produisent au cours d'activités banales telles que marcher, monter les escaliers ou porter des charges. Le risque d'accident durant ces activités est volontiers sous-estimé. Les accidents pourraient être évités en respectant les règles de sécurité et en faisant attention à sa santé.</i></p>	<p><b>PEDAGOGIE</b></p>
<p><b>1) PRESENTATION DES RISQUES INHERENTS AUX DIFFERENTES ACTIVITES EXERCEES DANS L'ENTREPRISE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Nuisances sonores et vibrations mécaniques</b> ✚ Ce sont les conséquences néfastes du bruit et des vibrations sur l'organisme</li> <li>▶ <b>Risque routier</b> ✚ C'est le risque d'être victime d'un accident de la route dans le cadre de l'activité professionnelle ou lors d'un déplacement domicile travail, que l'agent soit à pied ou à bord d'un véhicule</li> <li>▶ <b>Circulation interne</b> ✚ Il s'agit des risques liés aux déplacements, à pied ou avec un véhicule dans l'enceinte des établissements, dans les locaux de travail. Risques liés aux surfaces dangereuses (arêtes vives, coins, pointes, surfaces rugueuses, parties en saillie). Risques de déraiper ou de glisser (surfaces humides ou glissantes, etc). Risques de chute dans un escalier</li> <li>▶ <b>Incendie, explosion</b> ✚ C'est le risque de brûlures ou de blessures de personnes consécutif à un incendie ou à une explosion</li> <li>▶ <b>Mauvaise ergonomie</b> ✚ Il s'agit des risques induits par une conception inadéquate des locaux, postes de travail, et équipements. Exemple : travail dans un espace limité entre machine et un mur, intervention dans des passages d'hommes. Eclairage inadéquat ou inapproprié</li> <li>▶ <b>Travail sur écran</b> ✚ C'est le risque de fatigue oculaire et de troubles musculo-squelettiques dans les activités impliquant l'outil informatique</li> <li>▶ <b>Equipement de travail</b> ✚ Risques d'accidents et de nuisances liés à l'emploi des matériels et équipements de travail</li> <li>▶ <b>Ambiance thermique, climatique</b> ✚ C'est les conditions de températures, d'humidité, de vent, de rayonnement et d'une manière générale les intempéries incompatibles avec de bonnes conditions de travail et susceptibles d'altérer la santé des agents</li> <li>▶ <b>Risque psychologique</b> ✚ Charge mentale, charge de travail excessive ou insuffisante, difficultés relationnelles, traumatisme consécutif à un événement</li> </ul>	<p><b>Le Formateur</b> Spécialiste prévention – sécurité – environnement.</p> <p><b>Méthode pédagogique</b></p>  <p>Exposés illustrés d'exemples concrets. Débats – Etude de cas.</p> <p><b>Intra entreprise</b> Lieu de formation : dans la ville de votre choix.</p> <p><b>Inter entreprises</b> Tarif par personne</p>
	<p><b>2 jours</b></p>
	<p><b>1 150 €</b></p>
	<p>Réf : PS010</p>

- ▶ **Risque toxique**
  - ✚ Il s'agit de l'exposition due à l'utilisation des produits chimiques, toxiques ainsi que l'exposition aux pollutions. Inhalation, ingestion et absorption cutanée d'une matière dangereuse pour la santé
- ▶ **Risque électrique**
  - ✚ C'est le risque lié à l'énergie électrique basse tension et haute tension
- ▶ **Manutention manuelle**
  - ✚ Risques d'altération physique et d'accidents dus aux manutentions manuelles d'objets ou de charges
- ▶ **Manutention mécanique**
  - ✚ Risques liés à une utilisation mal appropriée d'un engin de levage, à une méconnaissance du fonctionnement de ces équipements. Risques de chutes d'objets (stockages en hauteur), risque de renversement de l'engin, risque de heurt de personnels
- ▶ **Risques induits par des comportements**
  - ✚ Il s'agit des conséquences d'altérations physiques ou blessures susceptibles d'affecter l'entourage de l'agent du fait d'un comportement ou d'attitudes particulières : consommation d'alcool et de drogue, tabagisme, prise de médicaments, maladies contagieuses, hygiène corporelle, troubles psychologiques
- ▶ **Risque lié au manque d'hygiène**
  - ✚ Absence de moyens nécessaires pour permettre l'hygiène corporelle du personnel (douche, sanitaire, armoires de rangement des affaires, salle de repos, mise à disposition de gant ou de blouse de protection). Absence de moyens et de matériels de premiers secours notamment pour les blessures bénignes
- ▶ **Travail de nuit**
  - ✚ Il s'agit des conséquences sur la santé que peut avoir le travail de nuit
- ▶ **Travail isolé**
  - ✚ C'est le risque d'accident ou d'incident aggravé par le fait de travailler seul sur un site isolé
- ▶ **Travaux en hauteur**
  - ✚ Il s'agit du risque de chute de grande hauteur (au-delà de trois mètres) ainsi que le risque lié aux chutes d'objet lors de ces opérations. Il est également pris en compte le risque de chute autre que les chutes de plain-pied

## 2) EVALUATION DU NIVEAU DE RISQUE INDIVIDUEL POUR CHAQUE TYPE D'ACTIVITE

## 3) MISE EN ŒUVRE DES MESURES POUR ELIMINER TOUT DANGER

- ▶ **Quelques conseils en cas de danger**
  - ✚ Informer son supérieur hiérarchique
  - ✚ Ne pas hésiter à s'informer et à poser des questions en cas d'incertitude
  - ✚ N'utiliser que des outils et des machines dont le fonctionnement est bien connu afin de travailler en toute sécurité